

Fritz

Fritz (reversé in)

Fritz a écrit. — C'est un 20: de
 dont on s'agit à l'accusé. L'écrit à l'échelle
 2 au 3 en attendant
 Fritz a écrit tout nos
 supérieurs. vous serez dans le rapport de
 à noter à l'acte.

Le m. Dans le prononcé du jugement qui
 a condamné Fritz a cinq ans pour
 s'être rendu coupable #
 1° D'attentat à la sûreté de l'état
 2° D'avoir aidé son Douvle aux usages
 Dans l'histoire fois qu'un accusé est
 convaincu de Deuse Débit, les juges
 appliquent les peines les plus fortes.
 Les peines les plus fortes a bien été
 appliquée, mais il s'est ~~donné~~ dans le
 prononcé, il s'est ~~donné~~ fait mention
 que de la loi la plus sévère et nullement
 celle qui constituerait le délit moins
 coupable.

Dans cette circonstance il y a eu un
 oubli notable qui ne répond nullement à
 l'intention de la loi qui en exigeant de
 lecture du Code veut offrir ^{public} aux
 garanties au condamné ainsi qu'un ^{juger}
 afin de prouver clairement que l'application
 de la loi est conforme à l'intention de la loi
 Dans l'opinion, la loi a été appliquée

La loi publique
 ignore si la loi
 a été bien appliquée.

et c'est nous venons à ce que l'opinion
 au conseil de révision de considérer le v.
 jugement comme nul et non avenue
 et ordonner la remise devant un autre
 conseil de guerre.

Le jugement a été confirmé. Le ^{15/11/19}
 15/11/19



Council des Judd'houmes

Sept. le 28 x An 1799

à Messieurs

Messieurs Charnier membres

du Conseil des Judd'houmes

me

Sept.

Messieurs

Tous les jour de vos vendes au

graffe le Lundi 31 et

si q heures du matin par vos secretaires

avec appais avec M. Meunier

Jui. J'houmes d'acte

acte des Judd'houmes secretaires

Robert
Spreel

Le Secretaire du Conseil

Abraham
Benard

Sept. 28